

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/petite-enfance-scolarite-jeunesse/article/garderie>

# Garderie

- Petite Enfance / Scolarité / Jeunesse -

Date de mise en ligne : lundi 23 septembre 2019

---

**Commune de Saint-Sandoux**

---

Dans les locaux de l'école publique

**1, Rue de l' École**  
**Tél. : 04 73 39 19 01**

---

Les enfants peuvent être accueillis :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :  
de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
- Les parents choisissent en début de chaque trimestre le mode de paiement : taux horaire ou forfait.

### Tarifs garderie périscolaire

**Année 2019-2020**

-----

- **Tarif horaire : 2,30 Euros**
- **Forfait mensuel pour 1 enfant : 36,50 Euros**
- **Forfait mensuel pour 2 enfants : 62,00 Euros**
- **Forfait mensuel pour 3 enfants : 80,50 Euros**

**Forfait mensuel 14Euros par enfant supplémentaire**

---

### **AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, VOS RÈGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITÉ**

Suite à sa délibération en date du 29/11/2016, le conseil municipal vous propose désormais de régler vos factures de garderie périscolaire par prélèvement sur votre compte bancaire ou postal.

**Si vous êtes intéressés par ce mode de paiement il vous suffit de télécharger :**

## Garderie

---

- un contrat de prélèvement à l'échéance et
- un mandat de prélèvement SEPA

**et de retourner au secrétariat de mairie ces 2 pièces datées et signées accompagnées d'un Relevé d'identité Bancaire.**

**Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.**